

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD
 Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026
 Publié le 29/04/2026
 ID : 060-216001743-20260429-38DEL_CM240426-DE
ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCACTION

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUJELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUJELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

Absents représentés

M. BOUJOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

38 Subventions aux Associations - Pole Vie Associative**■ Rapport de présentation :****Néjia CHOUIKHI, Conseillère Municipale**

La ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements, elle apporte également une aide administrative et technique aux associations pour leur fonctionnement ou la mise en place de projets.

Par ailleurs, une aide financière directe peut être apportée aux associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

Pour 2026, 20 associations bénéficieront d'une subvention sur fonctionnement et 4 sur projet.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal pour l'année 2026 de verser les subventions sur fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Subventions votées en 2025	Subventions proposées 2026
ACPCG - CATM	400€	400€
ANACR Oise		200€
ANTILLAIS DE CREIL	500€	600€

AS ETINCELLE		1000€
ASSOCIATION NATIONALE DES FAMILLES DE FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE	Envoyé en préfecture le 29/04/2026 Reçu en préfecture le 29/04/2026	1000€
CENTRE GEORGES BRASSENS	Publié le 29/04/2026	15110€
CFDT	ID : 060-216001743-20260429-38DEL_CM240426-DE	
CLUB FERROVIAIRE DE CREIL	400€	400€
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)	500€	500€
DYNAMIK PROJET CREILLOIS	500€	1000€
FO	420€	420€
GENERATIONS UNIES	500€	700€
INTERMAIDE	1500€	2500€
INTOUCHABLES		1000€
LES MAINS D'OR	400€	500€
SAUVETEURS DE L'OISE	3000€	3000€
UNC LIANCOURT	250€	250€
UNSA	420€	420€
VACANCES ET FAMILLES	500€	1000€
TOTAL	161 120€	165 820€

Le versement de la subvention de fonctionnement est conditionné, pour chaque association, à la transmission préalable, par le bénéficiaire, du bilan financier et du rapport d'activité de l'année N-1. À défaut de production de ces documents, aucune subvention ne pourra être attribuée au titre de l'exercice concerné.

Concernant les subventions sur projet, 4 associations sollicitent une aide municipale

- Avenir et Jeunesse de Creil

L'association souhaite organiser une cérémonie de remise de prix, pour célébrer les talents de Creil, dans différents domaines (Sports, arts, éducation...). Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1000€.

- Générations Unies

L'association a pour objectif l'organisation de rencontres et d'évènements pour favoriser les échanges entre habitants et entre générations. Elle a pour projet en 2026 l'organisation d'un évènement dédié à la valorisation de la jeunesse et notamment des jeunes diplômés. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 500€.

- Les Oubliés

L'association organise pour la 2^e année des marchés solidaires, un dimanche par mois. Ce temps contribue à l'animation de la vie du quartier, et les fonds récoltés permettent à l'association de développer des actions de lutte contre la précarité, en favorisant l'insertion socio professionnelle. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1500€

- Tarot Club Creillois

L'association a vocation à permettre la diffusion du jeu de tarot, en lien avec la Fédération Française. Créée il y a 40 ans, elle souhaite célébrer cet anniversaire lors d'une journée spéciale. 2 tournois seront organisés, et un repas clôturera la journée. Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 990€.

Le versement de la subvention sur projet est conditionné à la transmission, par le bénéficiaire, d'un bilan qualitatif et financier de l'action subventionnée. En cas de non-réalisation totale ou partielle de l'action, le bénéficiaire sera tenu au remboursement, total ou partiel, des sommes versées.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Déport des Élus : Mesdames Danielle SOKOLONSKI, Karima BOUHAMIDA, et monsieur Bienvenu MOUELLÉ ne prennent pas part au vote du fait de son implication au sein du Centre Georges Brassens.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Ne prend pas part au vote : 0

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-38DEL_CM240426-DE

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2026, l'attribution des subve conformément à la liste ci-dessus.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

CREIL, le **29 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Omar YAQOOB



Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI